



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-017-2019-09

PUBLIÉ LE 12 SEPTEMBRE 2019

Sommaire

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-09-11-005 - ARRÊTÉ n° DS-2019/44 PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE DELEGATION DE SIGNATURE ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES ACTES VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA CERTIFICATION DES SERVICES FAITS du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France (1 page)

Page 3

IDF-2019-09-11-004 - ARRÊTÉ n° DS-2019/45 PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE DELEGATION DE SIGNATURE ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES ACTES VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA CERTIFICATION DES SERVICES FAITS du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France (1 page)

Page 5

Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Paris

IDF-2019-09-06-010 - Arrêté portant subdélégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris (4 pages)

Page 7

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2019-09-10-013 - Arrêté du 10 septembre 2019 portant délégation de signature à madame Malika-REZGUI, cheffe de la division de l'accompagnement social et médical du rectorat de l'académie de Créteil (2 pages)

Page 12

IDF-2019-09-10-014 - Arrêté du 10 septembre 2019 portant délégation de signature à madame Pauline BUFERNE, coordinatrice académique de la paye (2 pages)

Page 15

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-09-11-005

ARRÊTÉ n° DS-2019/44

PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE
DELEGATION DE
SIGNATURE ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES
ACTES

VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA
CERTIFICATION DES
SERVICES FAITS

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

ARRÊTÉ n° DS-2019/44

PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE DELEGATION DE SIGNATURE ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES ACTES VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA CERTIFICATION DES SERVICES FAITS

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

ARRÊTE

Article 1

Est abrogé l'arrêté n° 2018-145 du 14 décembre 2018 portant délégation de signature, **donnée à Madame Isabelle NEBOT-HOUSSAYE**, à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 11 septembre 2019

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Agence Régionale de Santé Ile de France

IDF-2019-09-11-004

ARRÊTÉ n° DS-2019/45

PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE
DELEGATION DE
SIGNATURE ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES
ACTES

VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA
CERTIFICATION DES
SERVICES FAITS

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

ARRÊTÉ n° DS-2019/45

PORTANT ABROGATION DES ARRÊTÉS DE DELEGATION DE SIGNATURE ANTÉRIEURS À EFFET DE SIGNER LES ACTES VALANT ENGAGEMENT JURIDIQUE ET LA CERTIFICATION DES SERVICES FAITS

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, maître des requêtes au Conseil d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à compter du 3 septembre 2018

ARRÊTE

Article 1

Est abrogé l'arrêté n° 2018-154 du 14 décembre 2018 portant délégation de signature, **donnée à Monsieur Alain TROUSSIER**, à effet de signer les actes valant engagement juridique et la certification des services faits.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 11 septembre 2019

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

SIGNÉ

Aurélien ROUSSEAU

Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de
Paris

IDF-2019-09-06-010

Arrêté portant subdélégation de signature du directeur
interrégional des services pénitentiaires de Paris



DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES RELATIONS SOCIALES

ARRETE

portant subdélégation de signature du Directeur interrégional
des services pénitentiaires de Paris

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu l'ordonnance n°58-696 du 06 août 1958;

Vu le décret n°66-874 du 21 novembre 1966 portant règlement d'administration publique relatif au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire;

Vu le décret n°66-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret 87-604 du 31 juillet 1987 relatif à l'habilitation des personnes auxquelles peuvent être confiées certaines fonctions dans les établissements pénitentiaires;

Vu le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration;

Vu le décret 97-1188 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles;

Vu les décrets 2008-1489 et 1491 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des DISP;

Vu le décret n°94-874 du 07 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et des établissements publics;

Vu le décret 97-3 du 07 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice;

Vu l'arrêté JUSE 9740008A du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire;

Vu l'arrêté JUSE 0240090A du 21 juin 2002 relatif à la déconcentration de la gestion de certains actes de gestion de personnels des services de l'administration pénitentiaire;

Vu l'arrêté JUSE 0640012A du 19 janvier 2006 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire;

Vu l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire;

Vu l'arrêté de la Garde des Sceaux, ministre de la Justice du 23 septembre 2016 portant nomination de Monsieur Laurent RIDEL en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris à compter du 1^{er} novembre 2016;

Vu l'arrêté du Directeur de l'administration pénitentiaire du 23 novembre 2016 portant délégation de signature à Monsieur Laurent RIDEL, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris;

Vu la circulaire FP du 30 janvier 1989 relative à la protection sociale contre les risques maladie et accidents de service;

Vu la circulaire n°001108 du 06 novembre 2008 relatif à la protection statutaire des agents des services pénitentiaires;

ARRETE

Article 1^{er}

l'arrêté du 18 juillet 2019, portant subdélégation de signature du Directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris est abrogé;

Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent RIDEL, subdélégation de signature est donnée à:

- Monsieur Renaud SEVEYRAS, directeur fonctionnel, adjoint au directeur interrégional,
- Madame Julie LATOU, directrice des services pénitentiaires, secrétaire générale
- Madame Sylvie PAUL épouse ARTHOZOUL, directrice des services pénitentiaires
- Madame Ingrid CHEMITH, directrice des services pénitentiaires
- Madame Marie DIAS épouse BOXBERGER, attachée d'administration
- Monsieur Thierry DEGRUELLE, attaché principal d'administration,
- Madame Isabelle MAJEWSKI épouse BREANT, attachée d'administration
- Monsieur Nestor Felipé AYALA CAMACHO, attaché d'administration
- Madame Hélène KAVALIAUSKAS, attachée d'administration
- Monsieur Alain LAPORTE, secrétaire administratif
- Madame Nassyra CISSE épouse HOMASSEL, secrétaire administrative
- Madame Asmine ASSOUMANY, secrétaire administrative
- Madame Ghizlane RAZZAKH, secrétaire administrative
- Madame Julie BOISSINOT, directrice des services pénitentiaires
- Monsieur José BROWN, lieutenant pénitentiaire

pour:

- tous les actes de gestion des personnels des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire mentionnés à l'arrêté du 12 mars 2009.

Article 3

Subdélégation est également donnée à :

Monsieur Bruno CLEMENT	directeur fonctionnel des services pénitentiaires	MA Paris la Santé
Monsieur François TROUFLAUT	directeur des services pénitentiaires	MA Paris-La Santé
Madame Carine JONROND	directrice des services pénitentiaires	MA Paris-La Santé
Monsieur Patrick HOARAU	directeur des services pénitentiaires hors classe	CD Melun
Madame Sabine DEVIENNE	directrice des services pénitentiaires	CD Melun
Monsieur Pascal SPENLE	directeur des services pénitentiaires hors classe	CP Meaux-Chauconin
Madame Nathalie FAUSTIN ép. CATALDO	directrice des services pénitentiaires	CP Meaux-Chauconin
Monsieur Didier MECREANT	attaché d'administration	CP Meaux-Chauconin
Monsieur Arnaud SOLERANSKI	directeur des services pénitentiaires de classe exceptionnelle	CP REAU
Madame Marie DEYTS	directeur des services pénitentiaires hors classe	CP REAU
Madame Audrey CHARLES	attachée d'administration	CP REAU
Monsieur Jean-Pierre OMODEI	commandant pénitentiaire	CSL Melun
Monsieur Fabrice DEL-REY	major pénitentiaire	CSL Melun

Madame Odile CARDON	directrice des services pénitentiaires hors classe	MA des Yvelines
Madame Nadine VILOSA	attachée d'administration	MA des Yvelines
Madame Valérie BARBE épouse HAZET	directrice des services pénitentiaires hors classe	MC Poissy
Madame Roxane CENAT	directrice des services pénitentiaires	MC Poissy
Madame Fanny VILLENEUVE	attachée d'administration	MC Poissy
Madame Nathalie JAFFRE	directrice des services pénitentiaires hors classe	EPM Porcheville
Monsieur Geoffrey COULIER	directrice des services pénitentiaires	EPM Porcheville
Monsieur Kamal ABDELLI	commandant pénitentiaire	MA Versailles
Madame Christelle DELOZE	capitaine pénitentiaire	MA Versailles
Madame Nadine PICQUET	directrice fonctionnelle des services pénitentiaires	MA Fleury-Mérogis
Madame Isabelle BRIZARD	directrice des services pénitentiaires hors classe	MA Fleury-Mérogis
Madame Aline FOUQUE épouse LACOURT	directrice des services pénitentiaires	MA Fleury-Mérogis
Monsieur Vincent VIRAYE	capitaine pénitentiaire	CSL Corbeil
Monsieur Rémi LAVERGNE	major pénitentiaire	CSL Corbeil
Madame Anne ROUVILLE épouse DROUCHE	directrice des services pénitentiaires hors classe	MA des Hauts de Seine
Monsieur Ivan GOMBERT	directeur des services pénitentiaires	MA des Hauts de Seine
Madame Maryline BAYE	attachée d'administration	MA des Hauts de Seine
Madame Anne-Lise MAISONNEUVE	directrice des services pénitentiaires hors classe	MA Seine Saint-Denis
Monsieur Orlando DE OLIVEIRA COUTO	directeur des services pénitentiaires	MA Seine Saint-Denis
Madame Chantal GERARD épouse REBILLARD	attachée d'administration	MA Seine Saint-Denis
Monsieur Elphège ZAMBA	commandant pénitentiaire	CSL Gagny
Monsieur Albert MENDY	major pénitentiaire	CSL Gagny
Monsieur Jimmy DELLISTE	directeur fonctionnel des services pénitentiaires	CP Fresnes
Madame Claire NOURRY	directrice des services pénitentiaires	CP Fresnes
Madame Anne DELAUNE épouse BALLION	attachée principal d'administration	CP Fresnes
Monsieur Olivier REILLON	directeur des services pénitentiaires hors classe	EPSN Fresnes
Monsieur Guillaume GRAS	directeur des services pénitentiaires	MA du Val d'Oise
Madame Véronique DREVET ép. BOITEUX	attachée principale d'administration	MA du Val d'Oise
Madame Claire SAVIGNAT ép. MERIGONDE	directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation SPIP 75	
Madame Anne LURO	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	SPIP 75
Madame Sylvie HORVILLE	attachée d'administration	SPIP 75
Monsieur Yannick LE MEUR	directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation	SPIP 77
Madame Cécile DURAND	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 77
Madame Sabrina M'HOUMADI	attachée d'administration	SPIP 77
Madame Jeannie NOAH épouse ALILI	directrice pénitentiaire d'insertion de probation hors classe	SPIP 78
Madame Carole SAMBUCINI	directrice pénitentiaire d'insertion de probation	SPIP 78
Monsieur Ahmed BELMOSTEFA	attaché d'administration	SPIP 78
Monsieur Franck SASSIER	directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	SPIP 91
Monsieur Fabien RECHOU	directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 91
Madame Christine FRANCOIS MATHURIN	attachée d'administration	SPIP 91
Monsieur Laurent LUDOWICZ	directeur pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	SPIP 92
Madame Annie MUGNIER-POLLET épouse CRESSANT	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	SPIP 92
Monsieur Jean-Pierre DUROU	attaché d'administration	SPIP 92
Madame Marie Rolande DUBARD ép. MARTINS	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	SPIP 93
Madame Frédérique PAUL	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	SPIP 93
Madame Fanny-Jacqueline LAINE	attachée d'administration	SPIP 93
Madame Sophie BUROSSE	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 94
Madame Nathalie PALMERI	attachée principal d'administration	SPIP 94
Madame Marie Pierre SENECAUX-BONAFINI	directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation	SPIP 94
Madame Stéphanie BALDASSI	directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	SPIP 95
Monsieur Dominique TANGUY	directeur fonctionnel des services pénitentiaires d'insertion et de probation	SPIP 95

- Pour les fonctionnaires titulaires, stagiaires et contractuels de toutes catégories:
 - Procès verbaux d'installation;
 - Les congés annuels;
 - Les autorisations d'absence pour raisons familiales;
 - Les congés maternités et paternités;
 - Les décisions d'ouverture, de versements et d'autorisation du CET;
 - Les retenues sur traitement pour service non fait ou mal fait;
 - Les décisions d'attribution et de fin de versement de l'indemnité pour charges pénitentiaires majorée et de toute autre indemnité;
 - Les décisions de demi-traitement;
 - Les décisions d'imputabilité et de non imputabilité en matière d'accident de service;
 - Les décisions d'octroi de cures thermales;
 - Les décisions d'accorder aux agents relevant de leur autorité le bénéfice de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13/07/1983 relative à la protection statutaire et pour désigner les avocats chargés de défendre les intérêts de ces derniers;

Article 4

Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris et les personnes mentionnées à l'article 1^{er} sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fresnes, le 06 septembre 2019
Le directeur interrégional
des services pénitentiaires de Paris
SIGNE
Laurent RIDEL

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2019-09-10-013

Arrêté du 10 septembre 2019 portant délégation de signature à madame Malika-REZGUI, cheffe de la division de l'accompagnement social et médical du rectorat de l'académie de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Arrêté du 10 septembre 2019 portant délégation de signature à madame Malika-REZGUI, cheffe de la division de l'accompagnement social et médical du rectorat de l'académie de Créteil

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le Code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'État, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n°2018-02-19-004 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 8 août 2017 intégrant madame Malika REZGUI, attachée territoriale principale, à compter du 11 avril 2017, dans le corps des attachés d'administration de l'État, au grade d'attaché principal, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 18 juillet 2011 nommant madame Monique TENN SAENES au rectorat de Créteil à compter du 25 août 2011 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale, délégation de signature est donnée à :

madame Malika REZGUI, cheffe de la division de l'accompagnement social et médical, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants concernant les personnels de l'académie :

- Actes concernant les affaires médicales de l'académie (accidents, CLM, CLD...) :
 - actes relevant de la gestion courante ;
 - liquidations et pièces justificatives.
- Actes concernant les affaires sociales de l'académie :
 - actes relevant de la gestion courante ;
 - décisions de secours d'urgence,
 - liquidations et pièces justificatives.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Malika REZGUI, délégation de signature est donnée à :

- **madame Monique TENN**, cheffe du service des affaires sociales,

à l'effet de signer les actes, documents et courriers courants relevant de leur service respectif, dans la limite de leurs attributions et compétences.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 21 février 2018.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 10 septembre 2019

Le recteur de l'académie de Créteil

signé

Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2019-09-10-014

Arrêté du 10 septembre 2019 portant délégation de signature à madame Pauline BUFERNE, coordinatrice académique de la paye



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**Arrêté du 10 septembre 2019 portant délégation de signature à madame
Pauline BUFERNE, coordinatrice académique de la paye**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le Code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n°2018-02-19-004 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 23 août 2012 nommant madame Pauline BUFERNE attachée d'administration de l'État au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 juin 2014 nommant madame Marine HENRY secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe supérieure au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 31 mai 2016 nommant madame Nathalie CZARNECKI secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

madame Pauline BUFERNE, coordinatrice académique de la paye, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- actes relatifs à la gestion financière des personnels ;
- documents et courriers concernant la paye des personnels ;
- actes relatifs à la gestion des allocataires pour perte d'emploi.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Pauline BUFERNE, délégation de signature est donnée à :

- **madame Marine HENRY**, adjointe à la coordinatrice académique de la paye, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences :
- actes relatifs à la gestion financière des personnels ;
- documents et courriers concernant la paye des personnels.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Pauline BUFERNE, délégation de signature est donnée à :

- **madame Nathalie CZARNECKI**, référente allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences :
- actes relatifs à la gestion des allocataires pour perte d'emploi.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 21 février 2018.

ARTICLE 5 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 10 septembre 2019

Le recteur de l'académie de Créteil

signé

Daniel AUVERLOT